

N° 2025 / 22

## ARRETÉ

Date de publication sur  
site Internet CAVBS :  
17 janvier 2025

Le Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Vu l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'en raison des mauvaises conditions météorologiques de ces dernières semaines, et sous peine de nuire gravement à l'état des terrains enherbés du complexe de rugby de l'Escale à Arnas ;

### ARRETE

**Article 1** : L'utilisation de l'ensemble des terrains enherbés du complexe de rugby de l'Escale à Arnas pour l'organisation de matchs et de compétitions est interdite du 18 au 24 janvier 2025.

Seuls les matchs des Espoirs et des Seniors (Fédérale 1) pourront se dérouler sur le terrain honneur le dimanche 19 janvier.

Les entraînements seront possibles pendant cette période seulement sur les zones matérialisées et à partir de 13h afin d'éviter la pratique sur des terrains gelés.

**Article 2** : La réouverture complète sera envisagée vendredi 24 janvier 2025 en fonction de l'évolution météorologique et de l'état des terrains enherbés.

Fait à Villefranche,  
Le 17 janvier 2025

Le Président  
Pascal RONZIERE

